

PLAN DE RELANCE ECONOMIQUE « FRANCE RELANCE »

[> Lien vers la présentation du rapport](#)

Le Gouvernement a présenté, ce jeudi 3 septembre 2020, **son plan de relance économique « France Relance »**. Ce plan **contient 100 milliards d'euros qui seront injectés sur les deux prochaines années**. Ce plan de relance a pour ambition de ramener l'économie française « à son niveau d'avant-crise », d'ici à 2022 et de favoriser la création de 200 000 emplois dès l'an prochain.

CE QUE CONTIENT LE PLAN DE RELANCE

Le plan de relance est décliné en soixante-dix mesures construites autour de trois priorités : **la transition écologique, la compétitivité des entreprises et la cohésion sociale**.

- **Transition écologique : 30 milliards d'euros**

Cette première priorité consacre **30 milliards d'euros** à la réduction des émissions de CO₂ dans les transports, la rénovation énergétique des logements et l'évolution vers une agriculture plus durable. On note :

- 11 milliards d'euros pour **les transports** ;
- 9 milliards d'euros pour **l'énergie** ;
- 7 milliards pour **la rénovation énergétique des bâtiments** ;
- 1,2 milliard pour **l'agriculture** ;
- 300 millions d'euros pour **la rénovation des réseaux d'eau**.

- **Compétitivité des entreprises : 35 milliards d'euros**

Le second axe du plan consacre **35 milliards d'euros à la compétitivité des entreprises françaises**, en prévoyant de baisser de façon pérenne, de 20 milliards d'euros, les impôts de production, à travers notamment une réduction de moitié de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE, soit 7 milliards) et la baisse de moitié des impôts fonciers pesant sur les sites industriels.

Cet axe consacre un budget de 1,5 milliard d'euros afin de **financer la mise à niveau numérique de l'État et des territoires** avec comme objectif **l'identité numérique et la numérisation des services publics** (écoles, justice, culture).

De plus, on note :

- 3 milliards d'euros de soutien **aux fonds propres des TPE/PME et ETI** ;
- 11 milliards d'euros mobilisés au titre du Programme d'investissements d'avenir (PIA) sur 2021 et 2022 pour financer **le soutien au développement de marchés porteurs** tels que l'hydrogène, le numérique (informatique quantique) ou encore la santé ;
- 1,6 milliard d'euros pour **la culture** ;
- 1 milliard d'euros pour **les relocalisations industrielles**.

- **Cohésion sociale et territoriale : 35 milliards d'euros**

Le dernier volet concerne la cohésion sociale et territoriale, il est financé à hauteur de **35 milliards**.

Il s'agit essentiellement de **mesures pour l'emploi, la cohésion territoriale et d'investissements sur la dépendance**, ainsi que ceux annoncés dans le cadre du Ségur de la santé.

- 6,5 milliards d'euros sont destinés au plan pour **l'emploi des jeunes** ;
- 7,6 milliards d'euros sont destinés à **l'activité partielle de longue durée** et à un renforcement des moyens du dispositif du Fonds national de l'emploi, FNE-Formation ;
- 5,2 milliards d'euros soutiendront **l'investissement des collectivités** ;
- 3 milliards d'euros contribueront au **plan de relance de la Banque des territoires** (construction de logement social, foncières pour les petits commerces) ;
- Environ 6 milliards d'euros sont prévus pour financer **les mesures du Ségur de la santé** ;
- Environ 3 milliards d'euros sont prévus pour **financer la recherche** ;
- 800 millions d'euros iront au **plan de soutien aux personnes précaires** (majoration de l'allocation rentrée scolaire, etc.).